

DIRECTION DE  
L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

<b>I. Direction et Secrétariat général</b>	<b>1</b>
1. Missions.....	1
2. Activités .....	1
3. Collaboration intercantonale .....	3
4. Affaires contentieuses .....	3
5. Législation .....	3
<b>II. Promotion économique du canton de Fribourg</b>	<b>3</b>
1. Missions .....	3
2. Activités .....	4
3. Nouvelle Politique Régionale .....	4
4. Mesures d'aide en matière de promotion économique.....	5
<b>III. Service public de l'emploi</b>	<b>5</b>
1. Missions.....	5
2. Activités courantes.....	5
<b>IV. Caisse publique de chômage</b>	<b>9</b>
1. Missions.....	9
2. Activités.....	9
<b>V. Service du registre du commerce</b>	<b>10</b>
1. Missions.....	10
2. Activités.....	10
3. Législation.....	11
<b>VI. Service des transports et de l'énergie</b>	<b>11</b>
1. Missions.....	11
2. Activités.....	11
<b>VII. Service de la statistique</b>	<b>13</b>
1. Missions.....	13
2. Activités.....	13
<b>VIII. Service du logement</b>	<b>15</b>
1. Missions.....	15
2. Activités.....	15
<b>IX. Service de la formation professionnelle</b>	<b>17</b>
1. Missions.....	17
2. Activités.....	17
<b>X. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion</b>	<b>19</b>
1. Missions.....	19
2. Activités.....	19
3. Législation.....	23
<b>XI. Etat du personnel</b>	<b>24</b>

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrado de en technique et gestion. Elle est dirigée par M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de M. Christophe Aegerter, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

L'année a été marquée par la mise en œuvre, dans le canton, de la nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR). Celle-ci s'est concrétisée par la signature de la convention programme avec le SECO, l'adoption du règlement instituant le fonds NPR et l'examen des premiers projets soutenus par ce fonds (Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg [PST] et Plate-forme d'innovation d'affaires [INNO-FR]). La DEE s'est également chargée d'établir la stratégie cantonale en matière de travail au noir et d'assurer le suivi de deux projets importants: le rachat de l'EMAF par le canton et le renouvellement des installations des remontées mécaniques fribourgeoises. Les deux décrets relatifs à ces objets ont été adoptés par le Grand Conseil en fin d'année.

#### 2.2 Evénements particuliers

##### 2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2008, 87 décisions, soit:

- 71 décisions accordant l'autorisation
- 3 décisions constatant le non-assujettissement
- 7 radiations de charges
- 2 constats de retrait
- 1 acquisition complémentaire
- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée)
- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. c (but d'intérêt public)

- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit b (institution d'assurance étrangère)

Les 71 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 25 autorisations de revente HLM;	
- 46 logements de vacances:	
- Secteur Vallée de la Jigne et Berra:	18
- Secteur Veveyse:	7
- Secteur Intyamon:	3
- Secteur Singine:	14
- Secteur Bulle:	4

#### 2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2008 des résultats «nuitées» en progression de quelque 2,7%, bilan d'autant plus satisfaisant que les chiffres 2007 traduisaient déjà des gains d'activité fort appréciables. S'agissant toujours de la seule hôtellerie, l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 37,3 millions de nuitées, en hausse de près d'un million d'unités. Ce résultat se rapproche de plus en plus des meilleurs enregistrés par le passé.

Le constat d'ensemble recouvre une augmentation des nuitées suisses de 370 000 unités (+ 2,4%). Quant à l'accroissement de la clientèle étrangère, dont la part à la demande globale est de quelque 57%, il a été d'environ 2,8%, à l'actif des hôtes européens les plus classiques de la Suisse, en provenance d'Allemagne (+ 230 000 nuitées, ou 3,8%), de France (+ 71 000 ou 5,2%) ou encore d'Italie (+ 24 000 ou 2,1%). On observe également quelques progressions spectaculaires, en provenance des pays dont l'équipe nationale était engagée en Suisse dans le tour final de l'Eurofoot Hollande (+ 130 000 nuitées ou 14%), Portugal (+ 18 400 nuitées ou 16,9%) et Turquie (+ 22 000 nuitées ou 28,2%). La fréquentation de la clientèle classique d'outre-mer a en revanche diminué par rapport à l'année précédente: - 147 000 nuitées ou - 8,8% de touristes américains, et - 61 000 ou - 11% de touristes japonais. Ce repli s'explique principalement par un change défavorable.

Dans ce contexte global toujours positif au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise a continué à améliorer très substantiellement ses résultats des exercices précédents, pourtant eux-mêmes déjà réjouissants. En effet, plus de 17 600 nuitées supplémentaires (en hausse de 4,6%) ont été enregistrées. Elles sont dues tant à la clientèle suisse (+ 5,9%) qu'aux hôtes de l'étranger (+ 2,6%), avec notamment des gains importants en provenance des Pays-Bas (+ 35,9%), d'Allemagne (+ 11,4%) et d'Espagne (+ 9,2%). A cela s'ajoute que le nombre d'arrivées/ clients progresse également de quelque 6% confirmant la notoriété et la crédibilité croissante de l'offre touristique fribourgeoise.

S'agissant de la parahôtellerie, importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi moins sensible à la conjoncture, les toutes premières évaluations semblent exprimer pour 2008 une stabilisation globale des résultats des exercices précédents.

Quant à l'hébergement, le bilan 2008 du tourisme fribourgeois s'avère tout à fait positif. Le constat est également réjouissant sur le plan des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont bénéficié en début d'année d'un hiver 2007/2008 convenablement enneigé. Quant à l'été qui a suivi, la plupart des régions du canton se sont déclarées satisfaites des résultats enregistrés.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2008, il sied par ailleurs de mentionner:

- l'accueil en Pays de Fribourg de diverses fréquentations exceptionnelles liées à l'Eurofoot (équipe de France; centres de presse; afflux de supporters);
- l'aide extraordinaire de 25 millions de francs décidée en décembre 2008 par le Grand Conseil fribourgeois en soutien, par le biais du Fonds d'équipement touristique, aux projets de renouvellement des principales installations de remontées de La Berra, Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee;
- l'élaboration par l'Union Fribourgeoise du Tourisme d'un document analytique et prospectif, fixant sous le titre «VISION 2030» la stratégie de développement du tourisme fribourgeois à laquelle l'institution entend se référer pour son action future;
- le lancement ou l'achèvement en divers lieux du Pays de Fribourg (Bulle, Fribourg, Gruyères) de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, Genève Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud et Valais Tourisme;
- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 80 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Italie, de Russie et de Suisse;
- la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse,

la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);

- la tenue de plusieurs événements touristiques d'importance nationale, voire internationale, entre autres le lancement du réseau national de mobilité douce «SuisseMobile» dans le Vully ou encore les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Emotion» (document principal traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), le *Guide des Hôtels*, le document promotionnel «Highlight», le dépliant «Séjours attractifs» ou encore le *Programme des randonnées guidées*;
- la mise en service échelonnée et la gestion désormais coordonnée des sites des principales localités touristiques du canton, parallèlement à l'exploitation du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe que propose l'UFT au profit de l'offre touristique fribourgeoise;
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- la publication, désormais sur Internet, de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
- l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2008, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;
- la création et le balisage de plusieurs parcours de mobilité douce dans le cadre du projet national SuisseMobile, ainsi que l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg;
- la conduite et l'achèvement de la première phase de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par trois prestataires touristiques fribourgeois supplémentaires.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2008, un actif de 1 490 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structuelle fribourgeoise. Dans ce contexte, le Comité de ges-

tion a confirmé à hauteur de quelque 1 020 000 francs les engagements pluriannuels antérieurs. A ces activités ordinaires s'est ajouté l'ensemble des démarches préparatoires menées en vue de l'aide extraordinaire aux remontées mécaniques fribourgeoises, soumise au Grand Conseil en fin d'année.

### **3. Collaboration intercantonale**

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantonales.

*Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)*

La CDEP a tenu en 2008 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 23 octobre. Elle a notamment traité:

- des bilatérales CH-EU et des mesures d'accompagnement;
- de la promotion de l'image du pays;
- de la crise financière;
- de la Fondation Recherche Suisse.

*Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)*

La CDEP-SO s'est réunie deux fois en 2008 et a notamment traité des sujets suivants:

- concept global de promotion économique;
- révision des statuts de la CDEP-SO;
- réseau PLATINN-Alliance.

*Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)*

La CTP a tenu son assemblée générale les 18 et 19 septembre 2008. Elle a notamment examiné les problèmes liés aux soumissions et à la concurrence, ainsi que la question de l'assainissement de la caisse de pensions CFF / ASCOOP.

*Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie*

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2008 et a traité notamment:

- du programme national d'assainissement des bâtiments;
- du prix de l'énergie;
- de la révision de la loi sur l'énergie.

### **4. Affaires contentieuses**

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2008 est la suivante:

Recours déposés	22
Recours traités	28
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	4
Rejetés	15

Recours sans objet ou retrait du recours	6
Irrecevables	3
Encore pendants à la DÉE au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	8
Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Haute Ecole de gestion, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Service des transports et de l'énergie, Service de la formation professionnelle. Trois des décisions de rejet ont été déférées au Tribunal administratif; un recours a été partiellement admis, sur la question de l'émolument, et les deux autres causes sont encore en suspens.	

### **5. Législation**

#### **5.1 Lois et décrets**

Décret du 3 septembre 2008 relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique.

Décret du 3 décembre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment La Timbale et de ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg SA (EMAF).

Décret du 3 décembre 2008 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques de base de La Berra, Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee.

#### **5.2 Ordonnances et règlements**

Ordonnance du 31 mars 2008 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison.

Ordonnance du 16 septembre 2008 indiquant les effectifs au 31 décembre 2007 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

Règlement du 10 juin 2008 relatif au Fonds institué par la loi sur la promotion économique.

## **II. PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG**

### **1. Missions**

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal). La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par M. Thierry Mauron, chef de service.

## **2. Activités**

### **2.1 Activités à l'étranger**

La Promotion économique a soutenu en 2008 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une quinzaine de nouvelles entreprises étrangères en provenance en majorité des Etats-Unis d'Amérique, mais également de France, de Belgique et d'Allemagne.

La plupart de ces nouvelles implantations en terre fribourgeoise développent des activités de services et vont générer, à terme, environ 150 nouveaux emplois.

#### **2.1.1 Activités de démarchage direct**

Les activités de marketing direct à l'étranger se sont concentrées sur le marché nord-américain, qui est à l'origine des principales implantations étrangères réalisées durant l'année. Deux sociétés de haute technologie basées dans la Silicon Valley ont ainsi installé leurs sièges internationaux/européens dans le canton.

Les séries de visites réalisées sur place ont permis d'établir des contacts avec une vingtaine de multinationales, ainsi qu'avec plusieurs entreprises actives sur le marché international. Lors de ces visites, la Promotion économique a aussi organisé des rencontres individuelles avec de nombreux conseillers d'entreprises, associations et autres partenaires, dont les clients ou membres peuvent être porteurs de nouveaux projets. Enfin, la Promotion économique a participé à plusieurs séminaires professionnels de différents domaines.

Ces démarches ont permis de convaincre une vingtaine de sociétés étrangères, dont sept multinationales américaines, de se déplacer dans le canton pour une analyse détaillée des conditions d'implantation et des possibilités de développement de leurs activités.

#### **2.1.2 Activités de démarchage en collaboration avec d'autres partenaires**

L'étroite collaboration des Promotions économiques fribourgeoise et genevoise a permis de générer de nombreux contacts avec des multinationales intéressées aux atouts respectifs ou combinés présentés par les deux cantons. L'appui de la Promotion économique fribourgeoise a permis de convaincre deux multinationales américaines de s'implanter à Genève. De son côté, la Promotion économique genevoise a appuyé l'implantation à Fribourg d'une société allemande, ainsi que d'une entreprise industrielle helvético-luxembourgeoise.

Ces intérêts des cantons de Fribourg et Genève sont en outre représentés à Hong Kong et en Chine continentale par l'intermédiaire d'un accord de collaboration passé avec un avocat suisse exerçant dans cette région. Les compétences des hautes écoles fribourgeoises, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée formée localement et le soutien des entreprises déjà implantées ont été déterminants pour convaincre les nouvelles entreprises de s'établir dans le canton.

## **2.2 Activités dans le canton**

### **2.2.1 Promotion économique endogène**

Près de la moitié des entreprises soutenues en 2008 l'ont été dans le cadre des activités endogènes de la Promotion économique (soutien aux sociétés fribourgeoises pour les projets d'extension, implantation dans le canton de société suisses). Une quinzaine de sociétés ont bénéficié d'une aide pour la recherche de locaux ou de terrains industriels.

### **2.2.2 Guichet-entreprises**

Le guichet d'orientation pour les entreprises a permis de renseigner et d'orienter une trentaine de sociétés et de créateurs d'entreprises vers les différents partenaires de la Promotion économique. L'association Fri Up notamment joue un rôle essentiel dans ce domaine, en proposant aux sociétés intéressées des solutions sur mesure, adaptées aux besoins respectifs.

### **2.2.3 Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME) – Antenne fribourgeoise**

L'antenne fribourgeoise de la Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME), dont le secrétariat est assuré par la Promotion économique, a officiellement débuté son activité en janvier 2008. Durant la première année, 8 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par le biais d'un cautionnement. Par ailleurs, 36 entreprises ont été informées sur les activités de la CRC-PME.

Les start-ups et les PME sont souvent confrontées à certaines difficultés dans leurs recherches de crédits bancaires. La CRC-PME permet ainsi de faciliter l'accès à ce capital étranger, notamment lorsqu'en raison de la conjoncture, la politique des banques en matière d'octroi de crédits est plus restrictive.

### **2.2.4 Petits-déjeuners de la Promotion économique**

La Promotion économique a organisé une nouvelle manifestation appelée «Petits-déjeuners de la Promotion économique» qui s'adresse aux représentants de banques, de cabinets d'avocats, de sociétés de conseil et de fiduciaires du canton de Fribourg. A cette occasion, la Promotion économique souhaite informer sur des thèmes économiques d'actualité.

La première manifestation s'est déroulée le 18 novembre et avait pour thème la Coopérative Romande de Cautionnement – PME. Ce type de manifestation aura lieu trois à quatre fois par année.

## **3. Nouvelle Politique Régionale**

La loi fédérale sur la politique régionale ainsi que la loi modifiée sur la promotion économique sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Sur la base du programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour les années 2008–2011, une convention-programme a été signée

entre le canton et la Confédération. Elle règle tous les aspects de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour la période précitée.

Le règlement du 10 juin 2008 relatif au Fonds institué par la loi sur la promotion économique a été adopté par le Conseil d'Etat et le décret du 3 septembre 2008 relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement à hauteur de 23 100 000 francs prévus par la loi sur la promotion économique a été adopté par le Grand Conseil. Ces deux textes complètent la loi sur la promotion économique et permettent une application optimale de la NPR.

En août, le site internet dédié à la NPR ([www.innovationregionale.ch](http://www.innovationregionale.ch)) a été mis en ligne. Il donne les informations et la documentation nécessaires aux personnes désirant soumettre une demande de financement pour un projet.

La NPR distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier. Dans le cadre de la stratégie cantonale, deux premiers projets ont été approuvés. Il s'agit de la création du Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, qui favorise les collaborations entre les secteurs public et privé dans le domaine de la recherche appliquée et la Plateforme d'innovation d'affaires, qui vise à renforcer la capacité d'innovation des entreprises existantes ainsi qu'à dynamiser la création d'entreprises, plus particulièrement dans le domaine des start-up technologiques. Par ailleurs, les négociations avec les associations régionales ont été entreprises en vue de conclure une convention de prestations réglant la collaboration canton-régions au sein de la NPR.

Le volet intercantonal s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale. Dans ce cadre, trois plateformes de promotion sectorielle ont été lancées, ainsi qu'un programme d'appui à l'innovation pour les PME.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, un projet de plate-forme franco-suisse de promotion touristique autour du Lac Léman a été retenu.

En termes de contributions financières, le canton a versé au cours de l'année 2008 un montant de 428 979 francs pour le volet cantonal, de 302 221 francs pour le volet intercantonal et de 12 500 francs pour le volet transfrontalier.

#### **4. Mesures d'aide en matière de promotion économique**

##### **4.1 Décisions**

Au cours de l'année 2008, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné cinq demandes, lesquelles ont toutes été admises. De plus, deux demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

#### **4.2 Etat des cautionnements**

<i>Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etat au 31.12.2008	7	9 114 750

#### **4.3 Contributions au service de l'intérêt en faveur des entreprises**

	<i>Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.</i>
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2007:	17 389 820
Contributions au service de l'intérêt versées en 2008:	1 920 000
<b>Total</b>	<b>19 309 820</b>

### **III. SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI**

#### **1. Missions**

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail, notamment dans les domaines de la protection des travailleurs, de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir. Il est dirigé par M. Marc Genilloud, chef de service.

#### **2. Activités courantes**

##### **2.1 Section chômage**

###### **2.1.1 Assurance-chômage**

Le taux de chômage a augmenté dans le canton durant l'année 2008, passant de 2,9 % en janvier à 3 % en décembre. Le taux moyen pour 2008 est de 2,5 % (2,7 % en 2007 et 3 % en 2006). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

	<i>Colonne de Fribourg</i>			<i>Suisse</i>	
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>%</i>	<i>2008</i>	<i>%</i>
Janvier	4152	3648	2,9	111 877	2,8
Février	3982	3465	2,7	108 457	2,7
Mars	3689	3253	2,6	103 777	2,6
Avril	3408	3022	2,4	100 880	2,6
Mai	3127	2781	2,2	95 166	2,4
Juin	2993	2706	2,1	91 477	2,3
JUILLET	3079	2824	2,2	92 163	2,3
Août	3221	3063	2,4	94 039	2,4

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2007	2008	%	2008	%
Septembre	3067	3117	2,5	95 980	2,4
Octobre	3128	3217	2,5	100 471	2,5
Novembre	3207	3393	2,7	107 652	2,7
Décembre	3463	3847	3	118 762	3

En 2008, 667 personnes ont épousé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (769 en 2007). Quant au nombre de places vacances enregistrées auprès des ORP, il atteint la moyenne annuelle de 253.

### 2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 5619 entretiens de conseil et de suivi et ont proposé aux demandeurs d'emploi 843 postes de travail. Toujours en moyenne mensuelle, 1269 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire.

### 2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des mesures actives du marché du travail (MMT) met à disposition des ORP des outils leur permettant d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Durant l'année 2008, l'offre globale de MMT a été révisée notamment en ce qui concerne les programmes d'emploi temporaire (PET), les semestres de motivation (SeMo) et les cours.

36% du budget est alloué aux PET, 33% aux cours et aux plateformes, 20% aux SeMo et 11% est dévolu aux autres MMT (Allocations d'initiation au travail, allocations de formations, contribution aux frais de déplacement).

En 2008, 1616 personnes ont participé à un ou plusieurs programmes d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été d'un peu moins de trois mois. 68% de ces assurés ont suivi un PET auprès de fournisseurs subventionnés, 17% auprès d'associations à but non lucratif et 15% auprès de communes, de l'Etat ou de PET hors canton.

Durant l'année scolaire 2007–2008, 357 jeunes ont suivi un SeMo, une mesure qui s'étend sur six mois en moyenne.

En outre, 3438 de ces mesures de formation ont été octroyées aux demandeurs d'emploi, en majorité sous forme de cours dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 40%; langues: 33%; informatique: 12%; autres, y.c. stages de formation: 15%).

Parmi les 946 mesures spécifiques octroyées, 49% constituent des stages d'orientation, 23% des allocations d'ini-

tiation au travail, 12% des soutiens à une activité indépendante, 12% des contributions aux frais de déplacement et enfin 4% des allocations de formation.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ LEAC) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2008, 86 personnes ont bénéficié d'un contrat auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 41 personnes ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées, pour une durée moyenne par personne de respectivement 2,5 mois et 3 mois.

### 2.1.4 Firma 1606 et Free Trading

Le SPE gère deux mesures: Firma 1606 et Free Trading. Le programme d'emploi qualifiant Firma 1606, dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg, a accueilli 35 assurés durant 2008. Il a par ailleurs obtenu la certification eduQua en mai 2008. L'entreprise de pratique commerciale Free Trading, dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée, a accueilli 128 assurés.

### 2.1.5 Médiation

141 interventions ont été recensées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Elles se réfèrent aux assuré(e)s qui ont des problèmes avec les ORP et les caisses de chômage notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

### 2.1.6 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) sur tout le territoire cantonal a été introduite en septembre 2008. La CII constitue une stratégie commune des Offices régionaux de placement (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Les partenaires de la CII travaillent de manière coordonnée dans le but d'améliorer tout le processus depuis l'évaluation de la situation jusqu'à la réinsertion. Au 31 décembre, 53 situations relevant du CII ont été annoncées.

## 2.2 Section Marché du travail

### 2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôles, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos en faveur des 111 222 travailleurs exerçant une activité lucrative dans le canton (source: Annuaire statistique du canton de Fribourg, édition 2009).

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 254 visites d'entreprises en 2008

(274 en 2007), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). La diminution du nombre de visites est liée à celle, momentanée, de l'effectif de l'Inspection du travail (engagement d'un nouvel inspecteur, formation de ce dernier, ainsi que la formation continue de deux inspecteurs en place).

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné 21 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Six d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi. L'Inspection du travail a en outre participé à la campagne intercantionale d'investigation sur les conditions de travail dans les piscines couvertes, portant principalement sur l'exposition des travailleurs et du public aux chloramines. Dans ce cadre, huit piscines fribourgeoises ont été visitées. Ces installations ont obtenu des résultats globalement satisfaisants, dans la mesure où les concentrations en trichloramine sont restées inférieures aux valeurs limite projetées. Dans un cas néanmoins, la concentration mesurée s'est élevée au niveau de la valeur limite projetée. Des mesures ont pu être prises pour rectifier cette situation.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. L'Inspection du travail a rendu 21 décisions négatives sur des demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2008.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2007	2008	2007	2008
Travail de nuit	70	87	115	45
Travail du dimanche	98	107	77	44
Travail en continu	3	2	7	9
Travail en 3 équipes	8	-	-	-
Total	173	196	199	98

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection du travail délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2007	2008
Agrandissements (transformations) industriels	20	26
Autorisations d'exploiter	8	21
Entreprises non industrielles	588	583
Total	613	630

## 2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le deuxième semestre 2006 et le deuxième semestre 2007 (avril 2008).
- Evolution du chômage par branche économique dans le canton de Fribourg entre le deuxième semestre 2006 et le deuxième semestre 2007 (mai 2008).
- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (décembre 2008).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier semestre 2007 et le premier semestre 2008 (septembre 2008).

Le canton de Fribourg a également participé à l'enquête suisse sur la structure des salaires («Elargissement de l'échantillon de l'ESS 2008») mandatée par l'Office fédérale de la statistique. Les données de cette enquête ont en outre servi à l'élaboration d'un calculateur des salaires pour le canton de Fribourg, disponible sur le site de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail.

## 2.2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays (OCAE) a participé aux travaux du plan de rationnement du mazout et du plan de rationnement des carburants. Il a participé à deux séances de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays consacrées à ces objets.

Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays, qui a été mis en consultation à la fin de l'année 2006, a subi diverses modifications et sera soumis en 2009 au Grand Conseil.

L'OCAE a préparé et mis sur pied une formation destinée à toutes les communes du canton et plus particulièrement aux offices communaux de l'approvisionnement économique du pays (OCoAE). Ces formations auront lieu les 26, 27 et 28 janvier 2009 et porteront sur la réglementation du mazout, le rationnement des carburants et des aliments.

## 2.2.4 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspectorat de l'emploi

contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 382 contrôles portant sur 884 travailleurs ont été réalisés.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés; en 2008, 40 dénonciations lui sont parvenues et 14 sanctions ont été prononcées.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2730 annonces pour 3585 travailleurs, dont 1885 travailleurs détachés, 1595 prises d'emploi en Suisse et 105 prestataires de services indépendants.

### **2.2.5 Lutte contre le travail au noir**

Le SPE a été désigné par le Conseil d'Etat comme autorité cantonale au sens de la législation fédérale pour la lutte contre le travail au noir (LTN). Deux inspecteurs ont été engagés en avril et juin 2008.

Le SPE a établi la stratégie de lutte contre le travail au noir et l'a soumise, par le biais de la commission de surveillance du marché du travail, au Conseil d'Etat qui l'a approuvée le 30 septembre 2008.

L'Inspection du travail au noir a effectué 396 contrôles concernant 1357 travailleurs. Parmi ces contrôles, 69 entreprises pour 140 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des autorisations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les différentes autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été mise sur pied, durant laquelle ont été définies les bases d'une collaboration fructueuse entre la Police, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service des contributions.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

## **2.3 Section juridique**

### **2.3.1 Décisions et avis de droit**

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4693 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

- Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3775
- Aptitudes au placement et autres décisions: 256
- Remises de l'obligation de restituer: 39
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 623

Durant l'année 2008, la Section juridique a également enregistré 420 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 404 décisions sur

opposition, dont 73,70% ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 17,60% ont été admises, 6,95% ont été partiellement admises et 1,75% ont été rayées du rôle.

En 2008, 37 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 47 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 17 arrêts. 52,95% des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevable, 5,90% ont été admis, 11,75% ont été partiellement admis et 29,40% ont été rayés du rôle.

### **2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries**

	<i>Travailleurs touchés</i>			<i>Heures chômées</i>		
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Suisse</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Suisse</i>
Janvier	42	4	470	3720	398	35 181
Février	68	4	991	4955	391	74 338
Mars	38	7	1139	1438	441	81 638
Avril	0	1	1459	0	107	98 911
Mai	1	0	1432	144	0	83 482
Juin	1	0	1379	170	0	88 373
Juillet	2	0	817	371	0	47 854
Août	4	2	706	408	824	40 371
Septembre	24	26	894	2063	1068	59 716
Octobre	17	0	1187	2785	0	81 200
Novembre	11	134	3347	826	6464	188 434
Décembre	10	418	5791	631	18 686	332 441

### **2.3.3 Placement privé et location de services**

La section a délivré dix-sept nouvelles autorisations en 2008: huit pour le placement privé et neuf pour la location de services. Deux nouvelles autorisations ont en outre été établies suite à des changements de responsable et d'adresse. Deux agences se sont vues retirer leurs autorisations de pratiquer et deux autres ont fait l'objet d'une décision d'assujettissement formelle. Enfin, deux agences de location de services sont tombées en faillite. La section a préavisé favorablement six demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et six pour le placement intéressant l'étranger auprès du SECO. Elle a enregistré sept demandes d'autorisation spontanées et a mené sept investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services.

Six visites de contrôle ont été effectuées et cinq rapports ont été rédigés. Les pratiques illicites constatées au détriment du travailleur concernent notamment les décomptes de salaires erronés, les pratiques de placement illicites, le non-respect du salaire minimum conventionnel,

les commissions de placement trop élevées, la déduction illicite des frais d'équipements de protection, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Les agences concernées ont reçu un avertissement formel de retrait d'autorisation ou se sont vues retirer les autorisations.

De plus, la section a reçu deux dénonciations de la part des autorités d'autres cantons concernant les agissements des agences de placement privé et de location de services fribourgeoises. Dans un cas, une décision d'assujettissement a été rendue et, dans l'autre cas, une enquête sera diligentée en 2009. En outre, une société a été dénoncée par les inspecteurs du travail au noir pour avoir exercé la location de services illicitement.

En 2007, 870 personnes de nationalité suisse et 331 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2803 personnes de nationalité suisse et de 3633 de nationalité étrangère ont été loués, ce qui correspond à 2 945 983 heures de mission.

## 2.4 Section Services généraux

### 2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

### 2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique. Il s'est également préparé à l'introduction, retardée au printemps 2009, d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

### 2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de 16,8 millions de francs. En outre, 1 283 950 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 577 247 francs, les PEQ associations 423 668 francs et les PEQ canton et communes 283 035 francs. Au 31 décembre 2008, le capital du Fonds se montait à 11 194 948 francs.

## IV. CAISSE PUBLIQUE DE CHÔMAGE

### 1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par M. Dominique Schmutz, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Le début de l'année 2008 a vu la baisse du chômage se poursuivre. Dans la seconde partie de l'année, le ralentissement économique dû aux difficultés financières a eu une répercussion sur le taux de chômage. Cependant, en moyenne annuelle, le taux de chômage du canton de Fribourg s'est établi à 2,5% de la population active (2,7% en 2007) et s'est situé au même niveau que la moyenne affichée au niveau national.

Les inscriptions des assurés à la Caisse publique de chômage ont augmenté de 5% pour s'établir à 4786 bénéficiaires. D'autre part, 49% des demandeurs d'emploi du canton de Fribourg se sont inscrits auprès de la Caisse. Durant l'année, la Caisse publique de chômage a poursuivi l'optimisation de ses outils de travail. Après la mise en place avec succès de la gestion électronique des documents (GED), elle a procédé à la migration de ses données financières sur un nouveau logiciel comptable (SAP), avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le personnel de la Caisse publique de chômage s'est également préparé à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les allocations familiales (LAfam, RS 836.2), entrée en vigueur au 1er janvier 2009, qui a pour but d'unifier pour toute la Suisse les conditions dont dépend le droit aux allocations familiales.

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 2333 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 85 cas pour examen. Son activité fait en outre l'objet des statistiques suivantes.

## 2.2 Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2007	2008	variation en %
<i>Demande d'indemnité en cas de chômage (IC)</i>			
Nombre d'assurés	4182	4293	2.65%
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	4577	4786	4.57%
Nombre d'indemnités journalières versées	344 642	333 844	-3.13%
<i>Demande d'indemnités en cas d'intempéries</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	22	16	-27.27%
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>			
Nombre d'entreprises annoncées	8	8	0.00%
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>			
Nombre d'assurés	187	186	-0.53%

Indemnités versées	2007 Fr.	2008 Fr.	
Chômage complet (IC)	46 126 379.75	45 774 865.75	-0.76%
Allocations familiales	1 289 500.80	1 420 930.70	10.19%
Mesure relatives au marché du travail (MMT)	3 397 327.40	3 374 197.05	-0.68%
Coût afférent au projet (organisateur)	15 129 990.-	13 854 937.50	-8.43%
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	359 823.80	361 394.55	0.44%
Insolvabilité	982 079.45	729 841.55	-25.68%
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	16 429.70	22 237.60	35.35%
Total	67 301 530.90	65 538 404.70	-2.62%

## V. SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE

### 1. Missions

Le Service du registre du commerce est un service administratif prévu par le droit fédéral. Il joue un rôle essentiel dans le cadre des relations commerciales car il fournit au public des renseignements complets et sûrs au sujet des entreprises dont il a la charge d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents en vue de garantir la sécurité du droit.

Le Service du registre du commerce a été confié, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2008, à Mme Urška Kozomara Yao, en remplacement de M. Pierre-Alain Jenny, ancien préposé, parti à la retraite le 30 novembre 2008.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Le Service du registre du commerce a procédé à un total de 5337 inscriptions dans le Journal du registre du commerce dans le courant de l'année 2008, soit une diminution de 243 par rapport à l'année précédente. Il a enre-

gistré 1222 nouvelles entreprises / sociétés et la radiation de 659 entreprises / sociétés.

Le site Internet du Service du registre du commerce a fait l'objet de 298 223 consultations en provenance du monde entier.

Le Service a poursuivi sa collaboration avec le Tribunal de la Sarine dans le cadre de la formation des apprenants auxquels le s des stages de six mois sont offerts et qui leur permettent de s'initier à la pratique du registre du commerce.

Le résultat du projet «Analyse des prestations de l'Etat (APE)», entamé en 2007, a été soumis au Conseil d'Etat sous la forme d'un catalogue de prestations au début de l'année 2008. Le Conseil d'Etat l'a approuvé le 11 février 2008.

### 2.2 Statistiques

#### 2.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2008, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce est le suivant:

Associations (ASS)	170
Sociétés coopératives (COOP)	644
Etablissements de droit public (EDP)	23
Entreprises individuelles (EI)	5306
Fondations (FOND)	523
Sociétés anonymes (SA)	6725
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	3351
Société en commandite (SC)	27
Société en commandite par actions (SCA)	1
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	167
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	355
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	451
Total	17 751

## 2.2.2 Langue d'inscription

Le français est la langue d'inscription de 13 935 sociétés; l'allemand, celle de 3816 sociétés.

## 2.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites de 2004 à 2008 se présente comme suit:

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/ SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32

## 3. Législation

Diverses révisions législatives (en particulier les nouvelles dispositions du Code des obligations sur la société à responsabilité limitée et sur la révision) ont rendu nécessaire une adaptation globale du droit fédéral du registre du commerce. Le canton de Fribourg a reporté ces adaptations dans son droit interne en modifiant sa loi du 7 mars 2001 sur le registre du commerce, par l'intermédiaire de l'adoption de la loi du 9 octobre 2008 d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral.

# VI. SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE

## 1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économique et ration-

nelle de l'énergie. Il est dirigé par M. Martin Tinguely, chef de service.

## 2. Activités

### 2.1 Activités concernant les transports

#### 2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance consacrée principalement aux projets d'agglomération de Fribourg et de Bulle et aux modifications du plan directeur cantonal.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

#### 2.1.2 Horaires

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2009, le Service a analysé les 235 requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2009, les autres des modifications à moyen terme, qui seront traitées lors de l'élaboration du projet d'horaire 2010.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, il a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2008 et 2009.

#### 2.1.3 Rail 2000, 2<sup>e</sup> étape

Le Service a suivi les travaux de planification de la deuxième étape de Rail 2000, appelé projet «ZEB».

#### 2.1.4 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- l'installation de barrières automatiques à un passage à niveau sis sur la commune de Vuadens;
- la construction des infrastructures de radio ferroviaire nécessaires à la couverture du tronçon Fribourg – Berne;
- la réorganisation de la place de la gare de Schmitteren;
- l'assainissement phonique sur la ligne Lausanne – Fribourg – Berne;
- les travaux de stabilisation du remblai supportant la double voie sur le tronçon entre Wünnewil et Flammatt;
- le rehaussement des quais et la rénovation de la gare de Fräschels.

### **2.1.5 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs**

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour une demande de modification de concession ferroviaire, cinq demandes de renouvellement et/ou de modification de concession automobile et sept demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré dix autorisations pour le transport de voyageurs.

### **2.1.6 Installations de remontées mécaniques**

Le Service a retiré deux autorisations d'exploiter un téléski et une autorisation d'exploiter un mini-téléski, renouvelé trois autorisations d'exploiter un téléski et quinze autorisations d'exploiter des mini-téléskis. Il a transmis 22 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

### **2.1.7 Obstacles à la navigation aérienne**

Le Service s'est prononcé sur le projet d'ordonnance pour les vols d'essai du projet Solar Impulse sur l'aérodrome de Payerne.

### **2.1.8 Navigation aérienne**

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile neuf annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

## **2.2 Activités concernant l'énergie**

### **2.2.2 Généralités**

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances. Le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), l'augmentation de la production indigène d'électricité, les stratégies de la politique énergétique cantonale pour les années à venir, l'état du potentiel du développement du biocarburant dans le canton et le potentiel éolien du canton de Fribourg ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Dans le cadre de la révision de la politique énergétique cantonale, le Service a organisé deux séances de consultation durant lesquels les acteurs de la scène énergétique fribourgeoise, notamment des milieux politiques, économiques et ceux de la protection de l'environnement, se sont exprimés et ont fait part de leur point de vue dans ce contexte.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Le Service a organisé plusieurs formations destinées aux professionnels du bâtiment, dont une dédiée à la rénovation et aux exigences en matière d'isolation. Un cours bloc de formation continue en géothermie basse température a en outre été dispensé.

Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg du 17 au 20 avril 2008.

Par ailleurs, le Service a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du nouveau concept d'information destiné aux classes primaires francophones du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan cantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

### **2.2.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification**

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé dix autorisations.

### **2.2.4 Installations de chauffage au bois d'une puissance supérieure à 70 kW**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 15 promesses de subvention représentant un montant de 120 997 francs pour une puissance de 1 164 kW.

### **2.2.5 Installations solaires thermiques**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 310 promesses de subvention représentant un montant de 461 460 francs pour une surface totale installée de 3861 m<sup>2</sup>.

### **2.2.6 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie**

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 62 promesses de subvention représentant un montant de 174 240 francs pour une surface de référence énergétique de 37 549 m<sup>2</sup>.

### **2.2.7 Gaz naturel**

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- secteurs Le Briez, Le Planchy, commune de Vuadens;
- secteurs Plans Communs, Pré Chenaux, Grands-Buts, commune de Vaulruz;
- secteurs Liebherr Machines Bulle SA, rue de l'Industrie, zone industrielle Les Combes, chemin de Croix-Blanche, Farchim, commune de Bulle;

- secteurs chemin de la Croix-de-Pierre, chemin des Marais, Au Marais, Au Bel-Air, commune d'Estavayer-le-Lac;
- secteurs Novartis, route de la Petite-Glâne, commune de Saint-Aubin;
- secteurs Ober Hubel, Maggenbergmatte, commune de Tavel;
- secteurs route de Siviriez, route de Lausanne, chemin de Sainte-Anne, commune de Romont;
- communes de Muntelier, de Morat et de Courgevaux.

Conformément à la procédure fédérale d'approbation des plans, l'Office fédéral de l'énergie a consulté le Service sur l'installation du poste de détente et de comptage de la société Gaznat SA sur la commune de La Sonnaz.

### **2.2.8 Lignes électriques à haute tension**

Conformément à la procédure fédérale d'approbation des plans, l'Inspection fédérale des installations à courant fort a consulté le Service sur les projets suivants:

- la station transformatrice Les Chapelettes, la ligne souterraine 21 kV entre les stations Les Chapelettes, communes de Chapelle et Rue;
- la station transformatrice La Ramesera, la ligne mixte 18 kV entre les stations Montsolfo et La Ramesera, commune de La Roche;
- la station transformatrice Clos des Iles, la ligne souterraine entre les stations La Maladaire et Clos des Iles, la ligne souterraine entre les stations Gram SA et Clos des Iles, la ligne souterraine pour la station Clos des Iles, commune de Villeneuve;
- la station transformatrice Les Jorettes, la ligne souterraine 21 kV entre les stations Les Faux et Les Jorettes, commune de Semsales;
- la ligne aérienne 60 kV entre les stations Corminboeuf et St-Loup, la Ligne aérienne 60 kV entre les stations Corminboeuf et Villarepos, commune de Corminboeuf;
- la ligne aérienne 60 kV entre les stations Monteynan et Romont, la ligne aérienne 60 kV entre les stations Monteynan et Botterens, communes de Corpataux-Magnedens et de Farvagny;
- la station transformatrice Sapaley, la ligne souterraine 18 kV entre les stations Les Communs-Dessus et Sapaley, commune de Vuisternens-devant-Romont.

## **VII. SERVICE DE LA STATISTIQUE**

### **1. Missions**

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale, ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-

faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou STAT-FR.

Le Service est placé depuis 2005 sous la responsabilité de M. Pierre Caille, chef de service.

### **2. Activités**

#### **2.1 Activités courantes**

##### **2.1.1 Statistique progressive de la population (ESPOP)**

Les effectifs, les mouvements migratoires (arrivées, départs) et les mouvements naturels (naissances, décès) de la population font l'objet d'une statistique annuelle établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier se sert des différents registres centralisés au niveau suisse, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC) ou le registre de l'état civil (INFO-STAR). Les mouvements migratoires de la population suisse font par contre l'objet d'une enquête annuelle dont l'exécution est confiée aux cantons. A partir de ces informations, l'OFS calcule la population résidante permanente des communes, qui sert ensuite au Service pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidante. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 16 septembre 2008 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2007.

Le Service collabore à la réalisation d'un projet de centralisation, au niveau cantonal, des données issues des registres communaux du contrôle des habitants (projet «HarmPers»). Ce nouveau système d'information, qui répond aux nouvelles exigences fédérales en matière d'harmonisation des registres de personnes et de recensement de la population, devra – dès 2011 – être en mesure de fournir les informations nécessaires à l'établissement des statistiques annuelles de la population.

##### **2.1.2 Statistique scolaire**

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2007/2008 dans l'annuaire statistique 2009, ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2008/2009 a eu lieu le 4 novembre 2008 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

Le Service participe au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «HarmAdminEcole»). Lorsque ce système sera opérationnel, soit en principe dès 2011, il sera possible d'en tirer directement presque toutes les informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation.

### **2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières**

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site Internet Statistique Fribourg.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service exécute l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En 2008, le registre des bâtiments et logements a fait l'objet de nombreux contrôles, adaptations et mises à jour en vue de son utilisation dans le cadre du Recensement de la population 2010.

### **2.1.4 Test conjoncturel**

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de Commerce Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

### **2.1.5 Perspectives de l'économie fribourgeoise**

Le 18 novembre 2008, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont présenté au public les résultats des travaux menés avec l'Institut BAK Basel Economics, en vue de proposer des indicateurs avancés sur la marche de l'économie fribourgeoise, notamment sous forme d'estimations du produit intérieur brut. Plus de 500 personnes ont participé à cette manifestation organisée à Forum Fribourg.

### **2.1.6 Statistique de l'emploi et recensement des entreprises**

Le Service de la statistique, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et le Service de l'informatique et des télécommunications, a transmis trimestriellement à l'OFS les informations requises concernant l'administration cantonale, après les avoir validées. Le Service a également coordonné les obligations cantonales (contrôle du registre d'adressage, validation des données de l'administration cantonale) découlant de l'exécution du recensement fédéral des entreprises, dont le jour de référence était le 30 septembre 2008. De tels

recensements exhaustifs ont lieu trois fois par dix ans, soit tous les trois ou quatre ans.

### **2.1.7 Publications**

Quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise* ont été publiées en février, mai, août et novembre 2008. Cette publication comptait environ 500 abonnés à la fin de l'année dernière.

La nouvelle version de la publication annuelle *Perspectives de l'économie fribourgeoise* a été présentée au public en novembre 2008 (voir sous 2.1.5).

L'édition 2009 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été publiée dans les délais, soit à la fin décembre 2008.

Le mémento gratuit *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que par l'Etatissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en décembre 2008 et joint à l'envoi de l'annuaire.

### **2.1.8 Site Internet**

Le site Internet Statistique Fribourg ([www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch) ou [www.fr.ch/stat/](http://www.fr.ch/stat/)) a fait l'objet de plusieurs nouveautés introduites en automne 2008:

- migration sur le nouveau système de gestion et adaptation du contenu aux formats harmonisés des sites de l'administration cantonale;
- introduction d'un module de cartographie permettant de présenter certaines informations statistiques de la banque de données en ligne sous forme de cartes;
- intégration d'un site consacré à l'Observatoire fribourgeois du marché du travail. Ce site propose notamment un calculateur des salaires en vigueur dans le canton de Fribourg, consulté en moyenne à plus de cent reprises par mois.

### **2.1.9 Renseignements**

Le Service de la statistique a été sollicité en 2008 pour environ un millier de demandes de renseignement, dont la durée du traitement est variable. Elles émanent principalement des services internes de l'Etat, de communes, de chercheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

## **2.2 Événements particuliers**

### **2.2.1 Recensement fédéral de la population**

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations nécessaires sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraitre les données exigées par la Confédération dans le

cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

Le premier test d'attribution des nouveaux numéros AVS sur la base des extraits des registres du contrôle de l'habitant a eu lieu en octobre 2008, l'attribution définitive étant prévue dès le 15 janvier 2009. L'attribution est réalisée par la Centrale des caisses de compensation à Genève, sur la base des données transmises par les communes, via les services cantonaux désignés comme coordinateurs et l'Office fédéral de la statistique.

### **2.2.2 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération**

Depuis le début 2006, le chef du Service de la statistique occupe la fonction de secrétaire de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). A ce titre, il a contribué à la préparation des Journées suisses de la statistique 2008 à Davos. Le Service est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou des réformes dans le domaine statistique sur le plan fédéral. Le Service est notamment et provisoirement désigné comme coordinateur cantonal des réformes des statistiques du domaine de la formation entreprises par la Confédération.

### **2.2.3 Audits et contrôles**

En 2008, le Service de la statistique a été l'objet d'un examen de ses activités dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'état», APE, qui a débouché sur un catalogue des prestations et des propositions y relatives. Le dossier sera ensuite examiné par le Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une évaluation par l'Autorité de surveillance en matière de protection des données. Le rapport de cet audit sera transmis directement par cette autorité aux instances politiques.

### **2.2.4 Activités diverses**

Le Service participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le groupe interdépartemental sur la Nouvelle politique régionale, le comité de projet sur les structures territoriales, le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, la commission

tripartite de surveillance du marché du travail et la task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton. Dans le cadre de ces groupes de travail, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques. Le Service a en outre répondu à diverses interventions parlementaires et produit un rapport sur la démographie du canton de Fribourg. Il a également contribué, en collaboration avec les services responsables, à la rédaction de plusieurs autres rapports, notamment ceux sur le commerce de détail et sur le revenu cantonal. Enfin, le Service a continué en 2008 à accompagner et à conseiller la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dans l'utilisation du système qu'il a mis en place en 2005 pour l'évaluation et la gestion de l'examen de passage du primaire au secondaire I («procédure de préorientation», PPO).

## **VIII. SERVICE DU LOGEMENT**

### **1. Missions**

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation. Il est placé sous la responsabilité de M. Martin Tinguely, chef de service.

### **2. Activités**

#### **2.1 Marché du logement**

Au 1<sup>er</sup> juin 2008, 1273 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 32 unités de moins que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2007, a légèrement baissé de 1,12% à 1,08%. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1% sauf dans le district de la Sarine.

Sarine	1,70%
Glâne	0,71%
Gruyère	0,95%
Broye	0,42%
Veveyse	0,32%
Singine	0,78%
Lac	0,82%

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	19%
3 pièces	29%
4 pièces	35%
5 pièces et plus	17%

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 74% sont à louer et 26% sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

## **2.2 Encouragement à la construction de logements**

La Confédération peut, en vertu de la loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG), accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accès à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne pouvaient plus être appliqués, et en février 2007, la Confédération y a définitivement renoncé.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faîtières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faîtières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne).

## **2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics**

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accès à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 711 403 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 106 440 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 8000 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

## **2.4 Suivi des aides octroyées**

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées

à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2008, neuf ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 73 410 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

## **2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne**

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction y relatif sera approuvé en 2009. Le montant des subventions encore dues s'élève à 40 000 francs.

## **2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif**

Les trois autorités de conciliation ont traité 1093 contestations de locataires en 2008. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	553	(63%)
Pas d'entente	112	(13%)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	120	(14%)
Pas d'entrée en matière, retrait	60	(7%)
Au tribunal arbitral	20	(3%)
	845	(100%)
Demandes pendantes à fin 2008	248	
Total des demandes en 2008	1093	

## **2.7 Réserves de terrains**

En 2008, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application

du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

## 2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2008, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine.

## 2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2008.

# IX. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

## 1. Missions

Le Service de la formation professionnelle, dirigé par M. Fritz Winkelmann, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des conventions intercantoniales y relatives. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle, en incitant notamment les partenaires de la formation professionnelle à la création de places de formation. Il informe, conseille et encadre tous les partenaires de la formation professionnelle et les personnes en formation.

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Après une période transitoire de quatre ans, le nouveau mode de subventionnement de la Confédération, basé sur les forfaits, est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La loi cantonale du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle énonce les principes de ce système forfaitaire.

Conformément à la loi précitée, le Service a élaboré les projets de contrats de prestations entre la Direction de l'économie et de l'emploi et tous les prestataires privés bénéficiant d'une subvention. Ces contrats de prestations devront encore recevoir l'accord préalable du Conseil d'Etat avant d'être approuvés par l'ensemble des parties.

En 2008, 32 ordonnances sur la formation professionnelle initiale (11 formations de 2 ans avec attestation

fédérale professionnelle et 21 formations de 3 respectivement 4 ans avec certificat fédéral de capacité) sont entrées en vigueur.

Dans le courant du mois de mai, un promoteur de places d'apprentissage a débuté son activité auprès du Service. Le développement de cette nouvelle structure prolonge les efforts qui ont, en 2008, permis de créer 454 places de formation supplémentaires (+ 6% par rapport à l'année précédente), ce qui porte le nombre des personnes en formation à 8020 et représente une augmentation de près de 40% depuis dix ans. 1261 personnes suivent l'enseignement professionnel à l'extérieur du canton.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, nommée par le Conseil d'Etat, a siégé à 8 reprises en 2008. Un rapport, relatant le résultat de ses travaux, a été remis au Conseil d'Etat. Dans le cadre du concept cantonal «Case management», principalement financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, certaines mesures d'encadrement ont été mises en place en été et en automne 2008. Lors de l'étape initiale du projet, les élèves de première année de l'école du Cycle d'orientation présentant des risques potentiels de difficulté d'insertion ont été signalés et ont reçu un appui spécifique dès le début de la deuxième année du Cycle d'orientation. Par la suite, le suivi des jeunes sera assuré lors de la dernière année de la scolarité obligatoire et lors de la phase de transition au degré secondaire II. Au niveau de la formation professionnelle, les mesures d'encadrement des personnes en formation prévues par la loi sur la formation professionnelle ont été mises en œuvre par les écoles professionnelles, de métiers et de stages. Ces mesures font également l'objet d'un concept qui est une des annexes du rapport de la Commission.

## 2.2 Événements particuliers

Le 3 mars 2008, l'Association du Centre professionnel cantonal de Fribourg (ACPC) a démarré les travaux de construction du projet «Boucle» qui comprend la réalisation d'un important bâtiment scolaire, d'une salle de sport triple, de deux parkings souterrains et de transformations des infrastructures existantes sur le site «Derrière-les-Remparts» à Fribourg. Les locaux seront mis à disposition des utilisateurs pour la rentrée scolaire 2010.

S'agissant du bâtiment de l'Ecole des Métiers de Fribourg, les deux recours déposés en 2006 auprès du Tribunal administratif contre l'octroi du permis de construire ont été rejetés en mai 2007. Deux nouveaux recours ont été adressés au Tribunal fédéral, qui, au début de l'année 2008, a rendu sa décision de retirer le permis de construire. Le projet de construction a donc été modifié pour en réduire la longueur afin de respecter l'exigence de distance aux limites de la parcelle du côté ouest. Une deuxième démarche a été entreprise pour établir un plan d'aménagement de détail (PAD) pour

la parcelle «Îlot du Musée». Simultanément, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée et le PAD a été mis en consultation publique. Ceux-ci ont été acceptés sans recours en septembre 2008. Le processus de construction va ainsi pouvoir reprendre au début 2009 pour s'achever dans le courant de l'été 2011.

Le 3 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté, à l'unanimité, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et de ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg SA (EMAF). Cette importante décision pérennise les formations du domaine de l'art visuel et de la communication dans notre canton. Il s'agit désormais d'assurer la transition pour garantir la rentrée scolaire 2009.

Le 11 décembre 2008, le Service a obtenu la certification ISO 9001: 2008. L'étendue du système de management certifié couvre le développement, la surveillance, l'encadrement et le financement de la formation professionnelle initiale, supérieure et continue à des fins professionnelles.

### 2.3 Commission de la formation professionnelle

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle, la Commission cantonale de la formation professionnelle, la Commission cantonale de surveillance de la maturité professionnelle et le Conseil consultatif du Centre de perfectionnement et d'informatique sont regroupés en une seule Commission de la formation professionnelle. Cette dernière, constituée de 13 membres, s'est réunie pour la première fois le 17 octobre 2008. Elle traite notamment des éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la maturité professionnelle et de ceux en relation avec la formation professionnelle supérieure et continue.

### 2.4 Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation professionnelle

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2007	2008	2007	2008
Maturité professionnelle post-CFC	170	207		
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	6931	7352	1579	349
Art. 32 OFPr «Conditions d'admissions particulières» (anc. art.41)	110	98	34	130
Formation pratique	12	18	10	12
Formation élémentaire	50	37	60	60

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2007	2008	2007	2008
Préapprentissage	38	45		
Cours préparatoire	185	194		
Cours d'intégration	70	69		
Total	7566	<b>8020</b>	1978	2317

### 2.5 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel des personnes en formation dans le canton est dispensé par les cinq écoles professionnelles, mais également par d'autres institutions scolaires fribourgeoises. Ces institutions, qui accueillent 262 apprenti-e-s sous contrat dans d'autres cantons, présentent les effectifs suivants:

Ecole professionnelle	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2392	798	3190
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	684	387	1071
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	330	59	389
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	988		988
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	291	24	315
<b>Total</b>	4685	1268	<b>5953</b>

L'Ecole professionnelle commerciale a ouvert dès la rentrée scolaire 2008–2009 et en première suisse, une classe bilingue en maturité professionnelle commerciale post-CFC, en emploi, sur deux ans. Cette classe compte 9 élèves alémaniques et 4 élèves francophones. Le développement de l'Ecole professionnelle Santé-Social présente une augmentation du nombre des apprenti-e-s. Lors de la création de l'Ecole en 2006, 136 apprenti-e-s étaient inscrit-e-s; en 2008, l'effectif se monte à 315 apprenti-e-s. L'acceptation des apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) – nouvelle profession depuis 2006 – dans les milieux professionnels est en augmentation. La formation complémentaire pour les aides-soignantes qui souhaitent obtenir le CFC d'assistant-e-s en soins et en santé communautaire (ASSC) rencontre un grand succès puisque les inscriptions sont complètes jusqu'en 2012.

Dans l'attente de l'introduction de la formation professionnelle initiale de 2 ans dans le domaine Santé-Social et en lien avec une prolongation du règlement de la Croix-Rouge Suisse, le Conseil d'Etat a décidé le 8 juillet

2008 de poursuivre la formation des aides-soignant-es jusqu'en 2012 et de transférer l'offre de formation de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), respectivement de la Haute Ecole de santé à l'ESSG.

## 2.6 Cours interentreprises et cours professionnels

7496 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2007/2008, soit une augmentation de 477 apprenti-e-s par rapport à l'année précédente.

## 2.7 Formation continue à des fins professionnelles

Le Centre de Perfectionnement et d'Informatique (CPI) a enregistré 2273 inscriptions pour des formations: 777 en informatique, 842 en management, 190 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 247 en ressources humaines, 135 en langues, 35 en vente et 47 en pédagogie.

## 2.8 Bibliothèque des Arts et Métiers

La bibliothèque des arts et métiers de Fribourg a acquis 1321 nouveaux ouvrages et en a prêté 7232. Sa statistique de fréquentation annonce 152 visites de classes des écoles professionnelles et 13 894 visiteurs. 8346 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2008.

Le centre de ressources/bibliothèque de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a acquis 465 nouveaux ouvrages et a réalisé 2678 prêts. 5514 personnes l'ont visité et 1351 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2008.

# X. HAUTE ECOLE FIBOURGEOISE DE TECHNIQUE ET DE GESTION

## 1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est M. Jean-Etienne Berset, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux hautes écoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

## 2. Activités

### 2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute école de santé Fribourg

(HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

La HEF-TG a continué sa progression dans le cadre posé dès 2005. Les efforts communs ont porté sur la poursuite des activités liées aux différents axes stratégiques définis, en particulier celui concernant la qualité. De même, l'axe «synergies» a fait l'objet d'une attention spéciale. L'ouverture de la crèche Pérollino le 4 février 2008, une approche commune de la question de la santé et de la sécurité au travail ou la poursuite des rencontres consacrées à la mission Recherche appliquée et développement (Ra&D) dans le but de faire émerger des projets Ra&D communs à deux ou plusieurs écoles constituent des exemples concrets de synergies réalisées.

Du point de vue des effectifs, l'évolution reste positive, l'EIA-FR étant même la seule école d'ingénieurs de la HES-SO à voir le nombre de ses étudiant-e-s en hausse à la rentrée académique 2008/2009 et la HEG-FR poursuivant sa progression après un tassement momentané entre 2005 et 2007.

Du point de vue de la formation, plusieurs masters viennent ou viendront compléter les formations de niveau bachelor. Il faut souligner que ces masters ne sont jamais organisés par les seules écoles fribourgeoises, mais toujours en collaboration avec d'autres écoles de la HES-SO ou d'autres HES suisses.

En date du 25 juin 2008, la HES-SO Fribourg a signé au nom de ses quatre écoles une Convention-cadre de collaboration avec l'Université de Fribourg. Cette nouvelle convention remplace et abroge la Convention du 12 mars 1997 liant ladite Université avec l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg (EIF) et l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA), devenues EIA-FR et HEG-FR dans l'intervalle.

Animé depuis plusieurs années par la HES-SO Fribourg, le groupe de travail informel réunissant quatre Hautes écoles cantonales de la HES-SO, à savoir: HE-Arc, HES-SO // Genève, HES-SO // Fribourg et HES-SO // Valais, a continué à œuvrer dans le sens d'une mise en commun de l'expérience accumulée en matière de système de gestion par la qualité. Dans ce cadre, la HES-SO Fribourg a organisé le 10 juin 2008 une séance consacrée aux «Rapports entre certification et accréditation».

### 2.2 Activités de l'EIA-FR

#### 2.2.1 Enseignement

Comme par le passé, les effectifs continuent à progresser à un rythme régulier de l'ordre de 5% par année. L'année 2008 a vu la dernière volée d'étudiant-e-s recevoir son diplôme HES d'ingénieur-e ou d'architecte et les premiers masters en architecture ont été décernés. Le premier cycle bachelor, débuté en 2006, verra son terme en 2009 avec la distribution des premiers diplômes de bachelor.

Par ailleurs, la préparation des masters en ingénierie (MSE) et en technologies du vivant (MSL) s'est poursuivie, en vue d'une ouverture prévue en 2009-2010, suite à un report coordonné entre toutes les écoles d'ingénieurs de la HES-SO. L'objectif visé était l'ouverture des premières classes pour l'année académique 2008/2009.

En matière de bilinguisme, l'EIA-FR a complété son offre avec la mise sur pied, dès l'année académique 2007-2008, d'un cursus de formation bilingue français-allemand dans l'ensemble des filières – à l'exception de la filière d'architecture.

### **2.2.2 Perfectionnement professionnel**

Comme au cours des dernières années, le département de la construction a organisé un «certificate of advanced studies» en génie parasismique. L'offre de cours est proposée en collaboration avec la filière de génie civil de l'EPFL.

Pour sa part, le département des technologies de l'information et de la communication a participé, en collaboration avec ses partenaires de la HES-SO, à la mise sur pied du «master of advanced studies» dans les domaines de l'Internet, de la sécurité et des applications mobiles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'université d'été, les cours des «Cisco Academy» et «XML Academy» continuent à être offerts aux ingénieur-e-s de Suisse occidentale et à de nombreux étudiant-e-s des filières informatiques et télécommunications. En outre, en 2008 comme les années précédentes, l'EIA-FR a assuré l'enseignement des modules technologiques du programme MBA de l'Institut international de management en technologies.

### **2.2.3 Recherche et développement et prestations à des tiers**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2008 se monte à 7.81 millions. 78% du chiffre d'affaires correspondent à des projets de recherche et 22% à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 33% par des fonds de tiers, 48% par la HES-SO et 19% par d'autres fonds. Sur les 134 projets réalisés, 102 correspondent à des travaux de Ra&D et 32 à des prestations à des tiers. Quatre projets ont été réalisés avec des partenaires étrangers et 41 avec des partenaires fribourgeois. Au total, 120 collaborateurs scientifiques et étudiant-e-s ont œuvré à plein temps ou à temps partiel, représentant 38.6 EPT. 55 professeur-e-s représentant 7.2 EPT ont suivi ou dirigé ces projets. Cela signifie que 13% de l'activité des professeur-e-s sont dédiés à la recherche, alors qu'elle représente 50% dans les universités.

Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a décidé de financer le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), premier projet soutenu dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale. Ce projet a été élaboré par l'EIA-FR et est prévu sur une période de deux ans avec l'aide de l'Université de Fribourg et de quelques partenaires industriels. Le

PST-FR, créé sous forme d'association, a pour objectif de promouvoir la collaboration entre la recherche et l'économie à l'intérieur de quatre clusters: Réseau plasturgie, Cluster Systèmes d'information et sécurité, Cluster acier-verre-énergie et Réseau nanotechnologies.

### **2.2.4 Collaborations nationales et internationales**

27 diplômant-e-s de l'EIA-FR, soit quelque 20% de l'effectif, ont réalisé avec succès leur projet de diplôme à l'étranger dans des universités des pays suivants: Etats-Unis (7), Canada (11), Mexique (4), France (1), Pays-Bas (2) et Finlande (2).

Trois étudiants ont effectué un séjour d'un semestre à l'étranger et deux étudiant-e-s ont continué leurs études en master à l'Université de Calgary, dans le prolongement de leur travail de diplôme.

Dans le cadre de leur travail de bachelor, de master ou de leur thèse de doctorat, 40 étudiant-e-s étrangers/-ères ont effectué des séjours de formation à l'EIA-FR. Une partie d'entre eux/elles, en provenance d'Europe, a effectué ce stage dans le cadre du programme d'échange Erasmus. Les autres provenaient principalement du Mexique, du Brésil, du Liban, du Vietnam et de Chine. Le développement des relations internationales passe par une prospection continue effectuée par les professeur-e-s. Cette année, une trentaine de professeur-e-s se sont déplacé-e-s en vue de préparer un travail de diplôme ou de poser les jalons de futures collaborations, alors que quinze professeurs étrangers ont été accueillis à l'EIA-FR. En plus des accords Erasmus, des accords spécifiques de collaboration ont été conclus avec la Northeastern University de Boston, avec l'Université du Liban et avec la Politechnika Krakowska en Pologne.

### **2.2.5 Autres événements**

Au cours des vacances de février, puis au cours de celles d'automne, la filière de génie électrique a organisé, pour les élèves intéressé-e-s des cycles d'orientation, des stages de sensibilisation à la profession d'électronicien-ne et d'électricien-ne.

Les 18 et 19 février, pour la huitième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la faculté des sciences de l'Université de Fribourg des stages pour collégiennes dans les métiers de l'ingénierie et des sciences.

Fin février, l'EIA-FR a présenté ses activités à Lugano, à l'occasion d'Espoprofessioni, une manifestation qui s'adresse aux élèves des cycles d'orientation en recherche d'apprentissage. Elle en a fait de même à mi-mars, lors du salon des étudiant-e-s organisé à Lausanne puis au salon de l'immobilier qui s'est tenu à Forum Fribourg un mois plus tard.

Le 4 avril, l'EIA-FR a effectué un nouveau déplacement au Tessin pour y présenter ses formations auprès d'étudiant-e-s de la SAMT (Ecole des Arts et Métiers de Treviso) alors que 5 jours plus tard, une délégation d'étu-

diant-e-s et de professeur-e-s du CAMB (Centre des Arts et Métiers de Bellinzone) visitait l'EIA-FR.

Le 23 mai, près de 5000 personnes, pour l'essentiel des jeunes, ont participé à la troisième «Campus Fever», organisée cette année par un comité au sein duquel toutes les Hautes écoles du plateau de Pélrolles sont désormais représentées.

Les journées portes ouvertes et d'exposition des travaux de diplôme se sont tenues les 14 et 15 novembre. Elles ont permis aux étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s de présenter leurs travaux de fin d'étude et à la population fribourgeoise de découvrir la richesse et la variété des activités qui se déroulent à l'EIA-FR.

Sur la scène des HES suisses, il faut relever l'arrivée d'une deuxième HES privée, en sus de la HES Kalaidos, autorisée en 2005. Il s'agit de la Haute école spécialisée Les Roches-Gruyère (HES LRG), autorisée par le Conseil fédéral en date du 2 juillet 2008. Cette nouvelle HES a son siège et son campus principal à Bulle, les cours menant au bachelor en hôtellerie y étant dispensés.

## 2.3 Activités de la HEG-FR

### 2.3.1 Enseignement

Avec environ 60 étudiant-e-s de plus au niveau bachelor, plus de 20 nouveaux étudiant-e-s en master ainsi qu'une progression des participant-e-s aux formations postgrades, la HEG-FR compte au total plus de 490 étudiant-e-s contre 400 en 2007, soit une progression de 22%.

Organisé en commun au sein de la HES-SO, le master of science in business administration rencontre un beau succès à la HEG-FR qui offre l'orientation entrepreneurship. Le master consécutif au bachelor permet aux étudiant-e-s de travailler à temps partiel. D'une durée de deux ans, ces études amènent les diplômé-e-s à occuper des positions de cadre dans le management, et à assumer des responsabilités dans la gestion du changement, ceci aussi bien dans les entreprises privées que dans les organisations publiques.

### 2.3.2 Perfectionnement professionnel

Lancé en commun avec la HEG de Berne dès 1999, le programme d'EMBA *Integrated management* qui connaît un succès continu depuis lors, a été évalué par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité pour les hautes écoles suisses. Il est destiné à des professionnels au bénéfice de cinq ans de pratique au minimum. Ce ne sont pas moins de 170 diplômé-e-s pour Fribourg et plus de 200 pour Berne que compte l'ensemble des diplômé-e-s EMBA depuis l'achèvement du premier cursus en 2001.

Outre ce EMBA, la HEG-FR offre cinq «certificate of advanced studies» qui comptent en tout environ 80 participant-e-s:

- Gestion d'entreprise et gestion de projet
- Gestion immobilière (nouvelle formation dès fin 2008)
- Environnement

- Communication d'entreprise (nouvelle formation dès le début 2008)
- CAS für Fach- und Führungskräfte (Nachdiplomkurs)

### 2.3.3 Recherche et développement et prestations à des tiers

Une vingtaine de projets principaux de recherche et de prestations à des tiers ont été menés en 2007/2008. Ces derniers ont fait l'objet de publications d'ouvrages, d'articles et ont permis aux professeur-e-s de présenter leurs travaux lors de congrès, conférences ou autres actes médiatiques.

### 2.3.4 Collaborations nationales et internationales

Deux nouveaux accords de coopération ont été signés avec la Hochschule Liechtenstein (mai 2008), ainsi qu'avec la University of Vermont, School of Business Administration (septembre 2008).

Pour l'enseignement, les coopérations principales ont été menées, pour les cours postgrades en gestion, avec l'Université de Trèves (D) et l'Ecole de management de Grenoble (F), avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (CAN) pour les études postgrades et les cours postgrades en gestion de projet. Pour le EMBA, les collaborations essentielles se font avec les universités mentionnées ci-dessus ainsi qu'avec l'Université de Monterrey, au Mexique.

## 2.4 Statistiques

### 2.4.1 Statistique des collaborateurs / collaboratrice

	EIA-FR <sup>1</sup>		HEG-FR		HEF-TG	
Professeur-e-s	07/08	08/09	07/08	08/09	07/08	08/09
plein temps	53	53	7	8	60	61
temps partiel	80	87	27	33	107	120
Total	133	140	34	41	167	181
Collaborateurs/ collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	71	64	6	3	77	67
temps partiel	21	27	2	6	23	33
Total	92	91	8	9	100	100
Administration et direction						
plein temps	7	9	3	3	10	12
temps partiel	13	10	5	5	18	15
Total	20	19	8	8	28	27
Apprenti-e-s	24	28	—	—	24	28

	<i>EIA-FR<sup>1</sup></i>		<i>HEG-FR</i>		<i>HEF-TG</i>	
Total général						
plein temps	155	154	16	14	171	168
temps partiel	114	124	34	44	148	168
Total	269	278	50	58	319	336

<sup>1</sup> Y compris l'école technique de la construction (ETC).

#### 2.4.2 Statistiques des étudiant-e-s

	<i>1<sup>re</sup> année</i>	<i>2<sup>e</sup> année</i>	<i>3<sup>e</sup> année</i>	<i>4<sup>e</sup> année</i>	<i>Master</i>	<i>Total</i>	<i>Diplômes délivrés en 2008</i>	<i>Master délivrés en 2008</i>
<b>EIA-FR</b>								
Architecture	50	42	34	8	21	155	32	6
Chimie	38	20	14	–	–	72	14	–
Génie civil	21	15	12	–	–	48	9	–
Informatique	28	21	22	–	–	71	20	–
Télécommunications	25	16	15	–	–	56	13	–
Génie électrique	39	42	–	–	–	133	–	–
– Electronique	–	–	24	–	–	–	22	–
– Energie électrique	–	–	28	–	–	–	19	–
Génie mécanique	39	33	21	–	–	93	17	–
<i>Total EIA-FR</i>	<b>240</b>	<b>189</b>	<b>170</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>628</b>	<b>146</b>	<b>6</b>
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise à plein temps	27	51	17	–	–	95	16	–
Economie d'entreprise en emploi	74	29	50	28	–	181	26	–
<i>Total HEG-FR</i>	<b>101</b>	<b>80</b>	<b>67</b>	<b>28</b>	–	<b>276</b>	<b>42</b>	–
<b>ETC</b>								
Conduite des travaux	25	12	17	–	–	54	17	–
<i>Total HEF-TG</i>	<b>366</b>	<b>281</b>	<b>254</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>958</b>	<b>205</b>	<b>6</b>
<i>Dont niveau HES</i>	<b>341</b>	<b>269</b>	<b>237</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>904</b>	<b>188</b>	<b>6</b>

### 2.4.3 Statistique des étudiants par provenance (cantons, étrangers)

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Fribourg	318	202	21
Berne	31	46	5
Genève	23	–	–
Jura	14	1	7
Neuchâtel	20	–	3
Tessin	66	1	–
Vaud	72	21	11
Valais	43	–	7
Autres cantons	17	5	–
Etrangers	24	–	–

au type de gouvernance qui prévaudrait finalement au plan de la HES-SO. Suite à la clarification du dossier, le Conseil d'Etat a autorisé la poursuite de l'élaboration de ladite loi par arrêté du 16 juin 2008. A fin décembre 2008, un projet de loi a été remis aux deux directions concernées par cet objet, soit la DEE et la DICS.

### 2.5 Ecole technique de la construction

L'ETC est une école supérieure (ES) qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire.

Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, elles permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion.

Les ES délivrent actuellement environ 4 000 diplômes par année. L'intégration des domaines de la santé, du social et des arts va vraisemblablement doubler le nombre de diplômes décernés ces prochaines années.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.4.1 et 2.4.3 ci-dessus.

### 2.6 Etat des fondations

Fondation	Etat en Fr. au	
	31.12.2007	31.12.2008
Habricht del Soto	37 134.50	37 877.20
Fonds James Daler	72 480.10	73 929.70
Fonds Frédéric Broillet, peintre	54 712.25	55 806.50
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	20 133.45	20 536.10
Fonds Placide Perroset	8 501.45	8 671.50
Fonds J.-B. Zbinden	4 505.00	4 595.10
Fondations Caisse maladie EIA-FR	89 973.71	91 773.16

### 3. Législation

Les travaux concernant la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale / Fribourg (LHES-SO) / FR ont été interrompus par arrêté du Conseil d'Etat du 30 mai 2007, vu les incertitudes qui demeuraient quant

## XI. ETAT DU PERSONNEL

<i>POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges</i>	<i>Compte 2008 EPT</i>	<i>Compte 2007 EPT</i>	<i>Ecart EPT</i>
<b>ECONOMIE ET EMPLOI</b>	<b>557.40</b>	<b>537.50</b>	<b>19.90</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	70.86	66.45	4.41
3500 / ETES Secrétariat général	6.18	5.55	0.63
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	7.74	7.45	0.29
3510 / OPEM Service public de l'emploi	11.74	10.07	1.67
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5.95	6.00	-0.05
3535 / LOGE Service du logement	2.93	2.96	-0.03
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	23.38	21.25	2.13
3560 / STAT Service de la statistique	7.94	8.17	-0.23
3570 / TRCE Service des transports et de l'énergie	5.00	5.00	
<b>SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT</b>	<b>486.54</b>	<b>471.05</b>	<b>15.49</b>
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	144.44	144.10	0.34
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	45.78	43.87	1.91
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	37.39	36.08	1.31
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	26.06	20.73	5.33
3542.6 / EMEF Ecole des métiers	53.67	52.97	0.70
3557 / ETEC Ecoles techniques	5.89	5.68	0.21
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	173.31	167.62	5.69